Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251209-20251209_6-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°006 _ FINANCES

Budget Lotissement Les Brousses Vignettes 2025 – Décision modificative N°1

SÉANCE du 9 décembre 2025

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : 2 décembre 2025

Date d'affichage : 2 décembre 2025

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, HEURLIN Béatrice, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés : AUER Dominique qui donne pouvoir à BONNAIRE Nicolas. BELLENTANI Laure qui donne pouvoir à THOMAS Sylvie.

Était absent : COULOMBEL Kylian

Chantal BAILLY a été nommée secrétaire de séance.

Dans le cadre de la gestion du budget du lotissement Les Brousses Vignettes, il s'avère nécessaire d'apporter des ajustements budgétaires afin de tenir compte des dépenses imprévues, relatives notamment à l'ajustement des coûts d'adduction en eau potable, dans le cadre de la viabilisation des terrains.

Décision modificative proposée :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		**Dépenses**	
605 – Achats de matériel, équipements et travaux	3 075 €	168742 – Dettes – Collectivités de rattachement	- 3 075 €
		3555 – Terrains aménagés	3 075 €
TOTAL	**3 075 €**	**TOTAL**	**0 €**
Recettes			
71355 – Variation des stocks de terrains aménagés	3 075 €		

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251209-20251209_6-DE

TOTAL	**3 075 €**

Vu la délibération 20250311_008 adoptant le budget du Lotissement Les Brousses Vignettes 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget du Lotissement Les Brousses Vignettes équilibré.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251209-20251209_6-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Commune de SAINT-JUVAT - LOTISSEMENT LES BROUSSES VIGNETTES

Présentation

Présenté par le Maire,
A Saint-Juvat, le 09/12/2025
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Saint-Juvat, le 09/12/2025

Votes

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 02/12/2025

Signataire	
ALLAIRE Jean-Paul	
AUER Dominique	Pouvoir à BONNAIRE Nicolas
BAILLY Chantal	
BELLENTANI Laure	Pouvoir à THOMAS Sylvie
BONNAIRE Nicolas	
COULOMBEL Kylian	
DELAUNE Hervé	
DUMONT SAINT-PRIEST Pia	
GUIGNARD Cécile	
HEURLIN Béatrice	
LE GRAND Maxime	
POULARD René	
RAMARD Dominique	

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203087-20251209-20251209_6-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Signataire

THOMAS Sylvie



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Saint-Juvat, le
.....